

PRÉPARATEUR EN PEINTURE

1/ **Dénomination de la qualification :**

Préparateur en peinture

2/ **Objet de la qualification :**

Réalisation d'activités de préparation des véhicules avant peinture (ponçage / masticage...).

3/ **Contenu de la qualification :**

A - Activités techniques :

- Protection et traitements de surfaces,
- Masticage / ponçage / apprêtage / marouflage.

B - Organisation et gestion de l'intervention :

B.1 - Organisation de l'intervention :

- Utilisation de la documentation technique,
- Agencement et entretien du poste de travail / de l'outillage,
- Application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise.

B.2 - Gestion de l'intervention :

- Établissement de tout document d'atelier utile.

4/ **Extensions possibles dans la qualification :**

- Application peinture des intérieurs.

5/ **Classement :**

- Échelon correspondant au contenu principal de la qualification : 3
- Échelons majorés accessibles : 4 / 5
 - . en fonction de l'exercice des extensions possibles décrites au paragraphe 4,
 - . en fonction de l'application de critères valorisants (art. 3.02 d) de la convention collective).

6/ **Modes d'accès à la qualification :**

- Soit par obtention d'une des certifications suivantes, dans le domaine de la peinture :
 - . CAP peinture en carrosserie,
 - . *CAP peintre automobile (à partir de la rentrée 2023),*
 - . Titre professionnel du ministère de l'Emploi : peintre en carrosserie,
 - . CQP préparateur en peinture,
- Soit par décision directe du chef d'entreprise, en fonction des compétences du salarié, appréciées par rapport au contenu de la qualification (paragraphe 3).

7/ **Possibilités d'évolution professionnelle :**

- Verticale :
 - . peintre spécialiste (fiche B.6.2),
 - . peintre confirmé (fiche B.9.2).
- Transversale :
 - . Voir Panorama